

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 Décembre 2025**

**Présents :** GEROME Jean Daniel, GARRET Laurent, BORONT Mickaël, BLEU Sylvain, COLLAS Josette, GACON Anne, HUGUENOT Yvette, KUENY Stéphane, ROBERT Aude, TALGUEN Manon

**Absente excusée :** RAPENNE Emilie

La séance est ouverte à 20h30

**1) Protection sociale complémentaire pour les agents :**

Le conseil décide de participer à hauteur de **15 € mensuels** à la complémentaire santé des agents communaux pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée par des organismes agréés. (unanimité)

**2) Décision modificative budgétaire :**

Des crédits supplémentaires sont inscrits pour la rémunération et les charges des artistes du Groupe Brazakuja pour le concert du 23 octobre (**soit 840€**) ainsi que des crédits concernant le renforcement de l'éclairage public (SIED) Impasse Pré Gilley (**soit 698€**).

**3) Etat d'assiette des coupes de bois et travaux forestiers 2026 :**

Le conseil décide la vente en bloc et sur pied des produits **des parcelles 5 et 29**.

Des travaux sylvicoles de dégagement manuel des régénérations avec cloisonnements dans la parcelle **17 r** ainsi que du dépressage de jeunes peuplements dans la parcelle **47 r** sont proposés par l'ONF pour un montant de **6 270 € HT**. Le conseil accepte le devis. (unanimité)

**4) Subvention à la Coopérative scolaire de l'école de Bouligney :**

Une subvention d'un montant de **165 €** (soit 15€ par élève scolarisé) est attribuée à la Coopérative Scolaire du Pôle Educatif des Prés Fleuris de Bouligney. (2 contre)

**5) Demande d'enregistrement d'une installation classée :**

Le conseil délibère favorablement sur le dossier **de demande d'enregistrement d'un élevage de bovins** au titre de la législation sur les installations classées présenté par le GAEC du Puits Gaillard et portant sur son site principal de Martinville (88) et son site secondaire de Jasney. (unanimité)

**6) Redevance performance assainissement :**

L'Agence de l'Eau a établi **une redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif** qui est facturée à la commune. En 2026, cette redevance fixée à **0,09 € par m3** sera répercutée sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif. (unanimité)

**7) Agent technique de la Communauté de Communes :**

Le conseil autorise le maire à signer **une convention de collaboration avec la CCHC** pour la mise à disposition d'un agent chargé de la vérification des bornes à incendie (coût : 25 € de l'heure)

**8) Questions diverses :**

Suite à la visite de la DDT, un devis sera demandé **pour le faucardage du Ruisseau des Auvets** sur un linéaire de 200 m.

La séance est levée à 22h45